

**Remarques relatives à la 1<sup>ière</sup> phase de l'étude  
d'incidences de l'avant-projet de révision du plan de  
secteur de Liège en vue de l'inscription d'une zone  
d'extraction sur le site dit « Boyou » et la réaffectation  
en zone agricole d'une zone d'extraction à Heure-le-  
Romain (OUPEYE)**

---

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la première phase de l'étude d'incidences de l'avant-projet de révision du plan de secteur de Liège en vue de l'inscription d'une zone d'extraction sur le site dit « Boyou » et la réaffectation en zone agricole d'une zone d'extraction à Heure-le-Romain (OUPEYE).

L'étude d'incidences est réalisée par le bureau d'études PISSART s.a., dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 13 mars 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 28 avril 2009 :


Considérant les motivations contenues dans l'arrêté et dans la première phase de l'étude d'incidences pour justifier la révision du plan de secteur ;

Considérant que l'inscription de 18,7 hectares de zones d'extraction est compensée par 8,1 hectares de zone agricole, par le phasage de la zone d'extraction qui impose un réaménagement à court terme de plus ou moins 5 hectares et par des compensations alternatives ;

**La CRAT est favorable à la poursuite de l'étude d'incidences.**

La CRAT fait siennes les remarques émises par le bureau Pissart dans son étude d'incidences.

Elle émet cependant des réserves quant aux compensations alternatives en l'absence de cadre juridique défini.



P - O

Pierre GOT,  
Président.

Benoît BRASSINE  
Secrétaire